



**L'ESSENTIEL**

- 1. Semis de céréales : pas de précipitation !**
- 2. Betteraves rouges : Préparer sa récolte**
- 3. Difficultés de semer des intercultures cette année**
- 4. Loi alimentation, ce que l'on peut retenir !**
- 5. Enquête liseron, nous recherchons des témoignages**

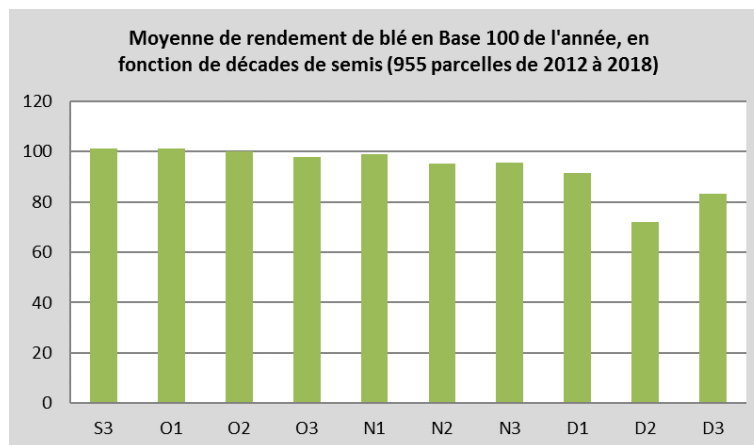
**Observations et conseils**

**1. Semis de céréales : pas de précipitation !**

Même si les conditions météo sont idéales, patience pour les semis d'hiver !

En effet, en semant trop tôt, on s'expose davantage à la levée d'adventices et aux vols de pucerons. Pour le 1<sup>er</sup> risque « adventices », malheureusement le temps sec persistant va probablement décaler les levées aux prochains semis biologiques. **Pour ce qui est des pucerons et des cicadelles, les vols sont déjà signalés depuis 10 jours.**

Comme le montre le graphique, retarder ou reporter la date de semis de mi- octobre au 10 novembre n'a pas grande incidence en terme de rendement quand on tient compte de l'alternativité de la variété. C'est ce que confirment les résultats en blé conventionnel ci-dessous selon l'enquête du GEDA du Ternois (Ch. Guille 62).



Pour l'organisation des chantiers de semis, veiller à implanter les espèces les plus couvrantes en premier : Orge H → Triticale → Blé → Pois-Triticale → Féveroles d'hiver et lentillons. **Les protéagineux d'hiver peuvent se semer idéalement à partir du 5 novembre.**

**En attendant, vous pouvez commencer la préparation de vos semences de ferme.** Quelques rappels :

- ✓ Ne pas multiplier une semence plus de 2 à 3 ans pour limiter le risque de carie.
- ✓ Trier sévèrement les semences pour exclure, outre les graines d'adventices, tous les grains maigres, les plus porteurs de maladies (fusariose).
- ✓ Effectuer un test de faculté germinative
- Prendre un échantillon représentatif d'au moins 200 grains pour avoir une bonne fiabilité du test.
- faire lever la dormance des grains pendant 72h, à 5° (au réfrigérateur).

- mettre l'échantillon dans du buvard humide (ou coton humide, ou filtre à café humide) à température ambiante (20 ° C), puis compter les plantules normales au bout de 8 jours.
- ✓ Mesurer le PMG pour adapter la densité de semis. Il peut varier entre moins de 40 g et plus de 55 g, soit 30 à 35 % !
- ✓ Traiter la semence pour limiter le risque carie. Le COPSEED (0,1 L/Q), sulfate de cuivre tribasique, est plus efficace que le vinaigre (1 L/Q) et a une action sur la fonte de semis.

Mégane GUILLAUME – Alain LECAT

## 2. Betteraves rouges : préparer sa récolte

Pour définir la date d'arrachage, une caractérisation de la parcelle est un plus important. Elle permet de connaître la qualité et la quantité de la production, notamment **les différents calibres et le degré BRIX**.

Il faut effeuiller la parcelle dès que l'on est dans le cœur de cible défini par le cahier des charges de l'acheteur. Les calibres doivent être compris, très souvent, entre 55 et 90 mm. Les concentrations en sucre de 11°BRIX minimum pour les productions commercialisées sous « label rouge », 9°BRIX pour toutes les autres. Dès lors que la date de récolte est arrêtée, on peut effeuiller la parcelle 2 à 3 jours avant.

Le matériel idéal, selon moi, est une effeuilleuse à lanières 3 rotors. Il faut obtenir un travail de qualité car la capacité de stockage en dépend grandement. Broyer les fanes le plus près possible du collet, sans pour autant blesser la betterave.



Photo : EARL BRUNO COURTIER - FRAMERVILLE-RAINECOURT (80)

La récolte est le plus souvent réalisée avec une arracheuse à pomme de terre à laquelle on a adapté la tête de récolte. Un déterrage, calibrage et passage sur table de tri est indispensable avant la mise en silo.

Il est souhaitable d'avoir **le moins possible de matières organiques** dans le tas, pour éviter la montée en température.

**Éliminer les petits calibres**, - 35 mm, ils limitent la capacité de ventilation, et les plus gros, non commercialisables, + 120 mm.

**Trier les betteraves non conformes**, notamment celles qui ont subi des attaques de galle commune, ou en partie mangées par des rongeurs.

Le suivi du silo est important, surtout en ce qui concerne la maîtrise des températures. Idéalement elles doivent

être comprises entre 1° et 8°. Prévoir au déstockage un deuxième passage sur la chaîne de déterrage, calibrage et table de tri, afin de livrer une marchandise avec des taux de tare inférieurs à 15%.

Jean-Pierre PERAL

## Informations

### 3. Des semis d'intercultures délicats cette année

Les épisodes pluvieux survenus mi-août, ont permis d'implanter les intercultures. Une vitrine implantée à Brie (au centre du département de l'Aisne) a permis de comparer différentes modalités de date de semis et d'espèces choisies.

Globalement, les couverts sont moyennement développés (30 cm de hauteur) avec une production de biomasse faible. En cause, la sécheresse qui perdure. Cependant, on peut voir que les couverts implantés le 14 Août aussitôt derrière un orage d'une quinzaine de millimètres ont su profiter de l'humidité du sol pour lever rapidement et couvrir le sol.

Par exemple le mélange ci-contre (2 kg de moutarde, 12 kg avoine rude, 8 kg de trèfle d'Alexandrie, 4 kg de radis). Au sein de ce couvert, la moutarde s'exprime fortement ainsi que le radis. Cependant, le trèfle d'Alexandrie et l'avoine sont bien présents dans l'étage inférieur.

**Couvert semé le 14 août**



Juste à côté nous avons semé **un couvert le 16 Août**. Ci-contre le couvert féverole /vesce /trèfle. Le sol était asséché par deux jours de fortes chaleurs (29°C de T° maxi).

Malgré le roulage après le semis, la terre séchée associée à une pluviométrie très faible a probablement empêché le bon développement des trèfles et des vesces.

Le faible développement du couvert est étroitement lié à l'humidité du lit de semence, et les répercussions de la sécheresse du sol sur le développement global des couverts.

Ainsi, dans le contexte de manque d'eau en fin d'été qu'on observe depuis deux ans, les créneaux d'implantation de couverts sont de plus en plus serrés. Pourtant, soigner son

semis d'interculture est un pari gagnant tant pour la couverture du sol que pour l'apport d'azote pour la culture suivante.

Mélanie CAMGRAND

#### **4. Loi Alimentation, ce que l'on peut retenir**

Le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire a été adopté par les députés, le 2 octobre dernier. **Cette loi établit le cadre des relations entre producteurs et premiers acheteurs.** Elle concerne des mesures qui touchent la globalité des modes de production. **L'agriculture biologique, est notamment concernée avec des exigences de produits biologiques dans la restauration collective et un objectif de 15 % SAU en production biologique à l'horizon 2022.**

Pour en savoir davantage, vous pouvez lire l'article de [Terre-Net](#) qui résume les principaux points de la loi votée. Il vous est également possible de consulter la source de l'information sur [Légifrance](#).

Suite au vote de l'Assemblée Nationale, des sénateurs ont déposé un recours auprès du Conseil constitutionnel sur la loi EGA. Ce dernier a un mois pour examiner la saisine, ce qui a pour effet de suspendre le délai de promulgation de la loi pendant ce mois. Cela ne modifiera en aucune façon le fond des articles.

Gilles SALITOT - Source APCA

#### **5 Enquête laiteron : votre expérience nous intéresse ...**

Véritable plaie dans les systèmes légumiers de plein champ, le laiteron commence à poser de sérieux problèmes dans la gestion du désherbage. Mais pour pouvoir le maîtriser, il faut apprendre à le connaître. Nous avons donc besoin de votre expérience et nous vous proposons de vous rencontrer pour vous enquêter sur vos pratiques. Si vous êtes intéressés, alors n'hésitez pas et contactez le conseiller de votre département !

Mélanie CAMGRAND -Alain LECAT- Pierre MENU – Gilles SALITOT

## Destruction des vivaces

L'interculture est un moment privilégié pour gérer les vivaces. Mais quels outils choisir pour y arriver. L'outil idéal existe-t-il ? Cette vidéo vous permettra de voir ce que les Suisses testent en matière de déchaumage de vivaces. Et pourquoi pas la charrue déchaumeuse...?

<https://www.youtube.com/watch?v=CQ2stgCbPOI&list=PL1dOum9RiVPj9oI0R8lupH8056fWpG907&index=24>



**Plan BIO**  
Hauts-de-France

**1ÈRES RENCOUNTERS**

**GRANDES CULTURES BIO EN HAUTS-DE-FRANCE :  
DES DÉBOUCHÉS POUR DES ROTATIONS DIVERSIFIÉES !**

**MERCREDI 21 NOVEMBRE 2018**  
Au lycée agro-environnemental d'Arras  
**TILLOY LES MOFFLAINES (62)**

Producteurs, que vous soyez bio ou en questionnement sur les cultures et légumes de plein champ biologiques,  
Collecteurs et opérateurs économiques, que vous soyez déjà impliqués dans les filières bio, ou interpellés par vos clients

**Cette journée est faite pour vous : retenez la date !**

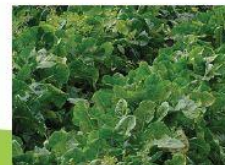
En avant-première, le programme de la matinée !

- Diversification des assolements : présentation de trois cultures à potentiel de développement en région Hauts-de-France

**Les lentilles** : intervention de **Jean-Luc Ortegat**, agriculteur dans l'Oise et d'**Hervé Penaud** (société AGRI CPS)

**Le colza** : intervention de **Richard Vilbert**, agriculteur dans la Somme et de **Caroline Lesueur** (Coop de France Hauts-de-France)

**La chicorée café** : intervention de **Simon Lenoir** et **François Desruelles**, agriculteur dans la Somme et le Pas de Calais et de **Thibaud Minne** (Leroux SA)



Conseil collectif rédigé le 18 octobre 2018, valable pour les Hauts de France

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « agriculture biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France.  
En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette.  
CA de l'Aisne, 1 rue René Blondelle - 02007 Laon - CA de l'Oise, rue frère Gagne BP 40463 - 60021 Beauvais - CA de la Somme - 19 bis rue Alexandre Dumas - 80096 Amiens  
Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur le site <http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/>  
Coordination et renseignements : Gilles Salitot - Tél. 03 44 11 44 65 - [gilles.salitot@agri60.fr](mailto:gilles.salitot@agri60.fr)  
Action réalisée avec l'appui financier du ministère en charge de l'agriculture - CAS DAR - Reproduction interdite N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) - PI 00740 (CA 80)  
"Programmes, tarifs et conditions générales de nos stages de formation disponibles sur demande". OPE COS ENR 6 15 12 13